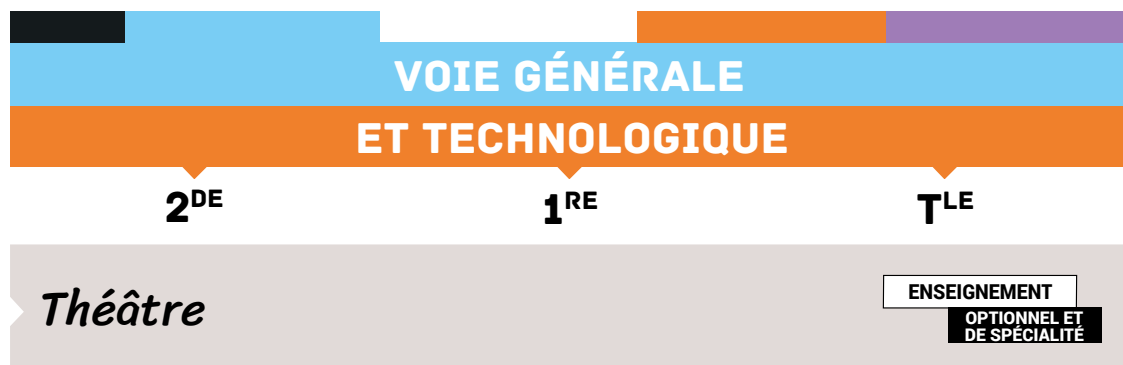




ENSEIGNEMENT OPTIONNEL DE THÉÂTRE : ÉVALUER LES ÉLÈVES EN CONTRÔLE CONTINU

La notion de progressivité sous-tend l'ensemble des programmes d'enseignement de théâtre, de la classe de seconde à celle de terminale. Entre continuité et approfondissement mais aussi entre répétition et approfondissement, la finalité reste l'autonomie de l'élève dans les différentes composantes du programme. En fin de cycle, l'élève devient capable de penser le fait théâtral.

L'évaluation suit donc cette progressivité et se met en place au cœur d'un partenariat entre le professeur et l'artiste partenaire.

Des compétences orales aux compétences artistiques

Des compétences orales

Le préambule général, commun à l'ensemble des enseignements artistiques, formule la possibilité pour les élèves de « continuer de développer cette dimension artistique, composante de leur formation générale ». Outre la pratique artistique, la finalité de l'enseignement offre l'occasion d'une ouverture sur le monde des arts mais aussi sur le monde lui-même par le biais de l'expérimentation pratique. Cette découverte s'opère par la notion essentielle de plaisir. S'agissant bien d'un enseignement, le préambule de la classe de seconde évoque le **développement de compétences orales** liées à la pratique de l'argumentation. La mise en place et l'évaluation de ces différentes compétences (orales et spécifiques à l'art théâtral) permettent de « développer une pensée du théâtre »¹ ainsi qu'une manière de l'exprimer et de la défendre.

Une nouveauté : l'absence d'examen terminal

L'organisation du baccalauréat à compter de la session 2021 implique la mise en œuvre d'un **contrôle continu** (40%) pour l'obtention du diplôme. La moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale participe à l'obtention du baccalauréat à hauteur de 10% dans le calcul de la note obtenue à l'examen. Les moyennes annuelles obtenues en enseignements optionnels sont prises en compte dans le calcul de ces 10%, au même titre que l'ensemble des enseignements dispensés. En effet, jusqu'ici, le contrôle continu n'était pas de mise. Les élèves étaient évalués de la seconde à la terminale et un examen terminal était proposé. L'année de terminale s'organisait ainsi pour accompagner l'élève vers cette épreuve singulière.

L'instauration du contrôle continu ne confrontera plus l'élève à un jury, extérieur à la classe et au(x) projet(s) proposé(s) à l'élève ou au groupe. L'évaluation est tout autre. Elle est progressive, repose essentiellement sur l'expérimentation et, même si elle s'appuie sur des compétences mentionnées dans les programmes, elle prend largement en compte l'engagement de l'élève.

L'implication de l'élève dans le jeu

Les nouveaux programmes offrent au **jeu** une place centrale :

« C'est [...] d'abord par la pratique (d'acteur ou de spectateur), puis par son approfondissement réflexif et par les savoirs introduits à cette occasion, que l'élève découvre progressivement les nombreux enjeux qui l'invitent à développer une pensée du théâtre. Celle-ci se nourrit également de la lecture de grands textes de praticiens de cet art. »²

La mise en jeu s'accompagne nécessairement de son analyse. L'élève apprend progressivement à **se mettre en jeu** en tant qu'acteur mais aussi en tant que spectateur. Ainsi, la notion de progressivité dans l'apprentissage et l'évaluation implique l'expérimentation, c'est-à-dire qu'elle intègre la notion d'échec (positif et formateur) au cœur même du cours, envisagé comme un **laboratoire**. L'évaluation ne s'intéresse donc pas à la performance au sens propre mais plutôt à **l'implication** de l'élève au service du projet.

Ainsi, le programme de la classe de seconde, avant d'égrener des compétences spécifiques, affirme d'emblée les piliers sur lesquels repose l'évaluation.

« Au fil de l'année, l'équipe partenariale mesure régulièrement :

- l'engagement de l'élève dans le travail ;
- sa créativité ;
- sa progression dans la maîtrise des techniques et de la méthodologie ;
- ses acquis culturels ;
- sa capacité à concevoir, construire et analyser, en relation avec un travail collectif, des propositions théâtrales. »³

Une mise en place progressive

Des compétences spécifiques

L'élève est régulièrement évalué selon **trois grands groupes de compétences** :

- des compétences **pratiques** ;
- des compétences **culturelles** ;
- des compétences **méthodologiques**.

Toute évaluation d'un projet repose sur le tressage de ces différents champs. On veillera à expliciter les critères retenus pour l'évaluation et à répartir les exigences dans le cadre

d'une progression pluri-annuelle. Progressive, cette évaluation constitue un véritable accompagnement de l'élève et une aide à la réflexion sur ses choix d'orientation ; fondée sur des critères explicites, elle est en accord avec les exigences et la rigueur de la formation dispensée, tout en associant l'élève aux divers bilans. L'évaluation porte sur des travaux personnels et collectifs et prennent diverses formes. On évalue, par exemple, des travaux écrits ou oraux, des analyses argumentées de spectacles, le jeu de l'élève, sa collaboration au processus de création entrepris sur le plateau etc. L'évaluation peut porter également sur d'autres types de réalisations, comme des maquettes, des ébauches d'affiches ou des notes d'intention.

La notion de séance théâtrale, intégrée dans les nouveaux programmes et donc dans l'évaluation, implique également de vérifier les progrès de l'élève dans sa capacité à interroger la représentation théâtrale non plus comme un simple objet esthétique mais dans un dialogue permanent avec le monde. Progressivement l'élève doit ainsi pouvoir percevoir et rendre compte des dimensions sociologiques, anthropologiques voire politiques de la représentation.

Un outil indispensable : le carnet de bord de l'élève

Le carnet de bord, dans lequel l'élève reporte et analyse la mise en œuvre du projet, des indications de jeu, des synthèses sur le travail en cours et diverses remarques personnelles, devient un outil privilégié de l'évaluation. Il constitue la mémoire du travail pris en charge par l'élève et le regard qu'il porte sur ce qui est proposé par l'enseignant et l'artiste non seulement à l'élève mais aussi à l'ensemble du groupe. Il devient la **trace d'une réflexion individuelle et personnelle**. Il est une sorte de mémoire écrite du travail réalisé dans le cadre du cours et, surtout, il doit montrer que l'élève maîtrise et comprend de mieux en mieux les enjeux du projet. Par ailleurs, l'élève peut y consigner ce qui concerne sa réception des spectacles vus tout au long de l'année, les traces des recherches qu'il effectuera en lien avec son travail à tous les niveaux (repères historiques et notionnels, documents iconographiques, lexique spécifique, analyse de spectacles vus, de temps de travail pratique, de textes lus cursivement, références des sites internet consultés...). Ce carnet constituera un **support concret pour l'évaluation**, par lui comme par le professeur et l'artiste partenaire, de son parcours de praticien réflexif, de spectateur averti, d'élève impliqué et soucieux de consolider ses savoirs et ses savoir-faire. L'évaluation est non seulement progressive mais également **adaptée** :

« Selon la progression du groupe et de chacun, le professeur veille à adapter et varier les consignes données aux élèves pour la tenue de leur carnet de bord, afin que celui-ci garde la trace de leurs avancées et accompagne leurs progrès. »⁴

Une évaluation liée à une progressivité

La comparaison des compétences attendues selon les cycles met en exergue la **progressivité de l'évaluation**. Dans le domaine pratique, en classe de seconde, l'élève commence par « se mettre en jeu »⁵ dans un espace, faire des propositions et s'adapter à « une situation simple »⁶. Au cours du cycle terminal, l'élève s'engage pleinement, approfondit sa connaissance du plateau et propose « l'élaboration d'une forme théâtrale à présenter devant un public choisi. »⁷

4. Programme de l'enseignement optionnel d'arts de terminale des voies générale et technologique, B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019

5. Programme de l'enseignement optionnel d'arts en seconde générale et technologique, B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019

6. Ibid

7. Programme de l'enseignement optionnel d'arts de terminale des voies générale et technologique, B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019

La même progressivité s'observe dans le domaine culturel car l'élève commence par revenir sur son expérience sensible de spectateur avant « de décrire les composantes d'un spectacle » afin d'en dégager les enjeux. L'objectif est de découvrir et de maîtriser la diversité de la création contemporaine. Enfin, dans le domaine méthodologique, l'élève verbalise au sein d'une réflexion collective avant d'affiner sa réflexion et de proposer une analyse personnelle, étayée et argumentée. Ce travail élaboré de la classe de terminale est adossé à un programme limitatif annuel⁸ déclinant une thématique.

Tableau synoptique

	Seconde générale et technologique	Cycle terminal (voies générale et technologique)	
		Première	Terminale
Références	Programme de l'enseignement optionnel d'arts en seconde générale et technologique, B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019	Programme de l'enseignement optionnel d'arts de première et terminale générales et technologiques, B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019 ⁹	Programme de l'enseignement optionnel d'arts de terminale des voies générale et technologique, B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019
Liens internet	https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/3/spe566_	https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/5/spe566_	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_